

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 31 mars 2022

Objet : Autorisation générale donnée au Président en matière de marchés publics passés dans le cadre d'une procédure adaptée

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-deux mars 2022, se réunit en session ordinaire, en salle lle de Vassivière au Conseil Régional, site de Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice: 54 – 164 voix Présents: 36 (dont 7 procurations) -116 voix Votants: 36 Pour soit 116 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST - 6 voix - Président - PRESENTIEL Conseiller Départemental Haute-Vienne Mr François VINCENT – 15 voix – 1e^o VP – PRESENTIEL Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine Vice-Présidente Département Corrèze Vice-Présidente Département Creuse Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4 ème VP – VISIO Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5 ème VP - VISIO Mr Alain GRASS - 1 voix – 6 ème VP - VISIO Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7 ème VP - PRESEN Vice-Président Département Hte-Vienne Conseiller Agglo Bassin Brive Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine ne VP - PRESENTIEL Vice-Président CC Haut Limousin en Marche Mr Pierre ALLARD – 1 voix – VISIO Président de la CC POL Mme Patricia BUISSON - (procuration donnée à Mme Rome) - 6 voix Vice-Présidente Département Corrèze Mr Camille CARCAT - 1 voix - VISIO Vice-Président CC Portes Creuse Marche Mr Pierre CHEVALIER - 2 voix - VISIO Président du Syndicat de la Diège Mme Céline COLLET – 2 voix - visio

Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO

Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix – VISIO

Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO

Mr Stéphane DELAUTRETTE - 1 voix - VISIO Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive Conseiller communautaire CC Pays Dunois Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus Mr Joel FORESTIER – (suppléant de Mr Le Gouffe) – 1 voix – VISIO Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO Vice-Président CC Briance Combade Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Jean-Marie HORRY - 1 voix - VISIO
Mr Christian JACQUIER – (procuration donnée à Mr Barrière) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO Vice-Président de la CC Val de Vienne Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature Vice-Président CC Haut Limousin en Marche Président du Conseil Départemental Haute-Vienne Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret Mr Jean-Luc LEGER - 6 voix - PRESENTIEL Conseiller Départemental Creuse Mr Vincent LEONIE - (Procuration donnée à JM Bost) - 2 voix Adjoint au Maire de la Ville de Limoges Mr Alain MARSAT - (suppléant de Mr F.Comby) - 1 voix - VISIO Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour Mr Alexandre MAZIN – (suppleant de Mr Faucher) – 1 voix - VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppleant de Mr Faucher) – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Guy MONTET – 1 voix - VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - PRESENTIEL Conseiller communautaire CC Noblat Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière Délégué communautaire Syndicat de la Diège Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Bernardie) – 2 voix Vice-Président Agglo Bassin Brive Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix Présidente du Département de la Creuse Mme Stéphanie VALLEE - 6 voix - VISIO Conseillère Départementale de la Corrèze Mr Pierre VERGNOLLE - (procuration donnée à Mr Montet) - 1 voix Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – PRESENTIEL Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Bruno FLEURY – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléant) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Vincent TPEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Adjointe au Maire de Limoges
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire CC ELAN
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrézien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président CC Gartempe Saint Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence





La délibération N°665 du 11 février 2019 donne autorisation au Président pour préparer, passer, notifier, engager, exécuter et régler tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services qui sont passés dans le cadre d'une procédure adaptée (marchés d'un montant inférieur à 221 000 € HT).

En 2021, le Président a été réélu et le renouvellement de cette autorisation n'a pas été acté.

Il vous est donc proposé de reconduire la délibération de 2019 selon les termes suivants et en conformité avec le code des marchés publics en vigueur :

« donner autorisation au Président pour préparer, passer, notifier, engager, exécuter et régler tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, qui sont passés dans le cadre d'une procédure adaptée (marchés d'un montant inférieur à 215 000 € HT) ».

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

• d'autoriser le Président à préparer, passer, notifier, engager, exécuter et régler tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, passés dans le cadre d'une procédure adaptée (marchés d'un montant inférieurs à 215 000 € HT)

Jean-Marie BOST Président de DORSAL,

Certifié transmis au représentant de l'Etat le Publié par affichage le : 06 avril 2022 de la Corderie